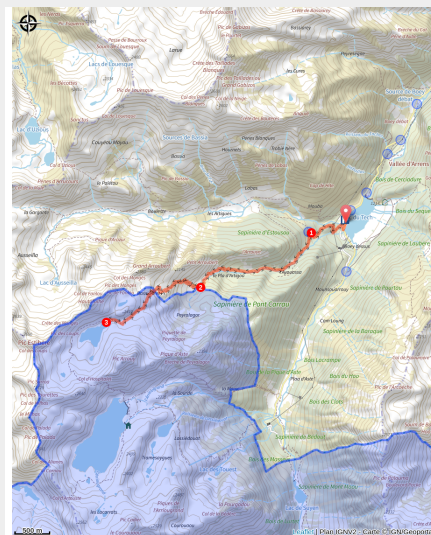


# Le lac de Pouey Laun

Val d'Azun



Lac de Pouey Laun ((c) S. Rollet - Parc national des Pyrénées)



Découvrez le secret vallon de Pouey Laun : de bons sentiers dessinent de multiples lacets et se jouent finalement des gradins successifs, des escarpements de granit et des éboulis schisteux, laissant tout le loisir d'apprécier les points de vue sur cette région et de s'enivrer du silence assourdissant des hautes terres.

## Infos pratiques

Pratique : A Pied

Durée : 6 h 45

Longueur : 10.9 km

Dénivelé positif : 1157 m

Difficulté : Difficile

Type : Aller-retour

Thèmes : Lac

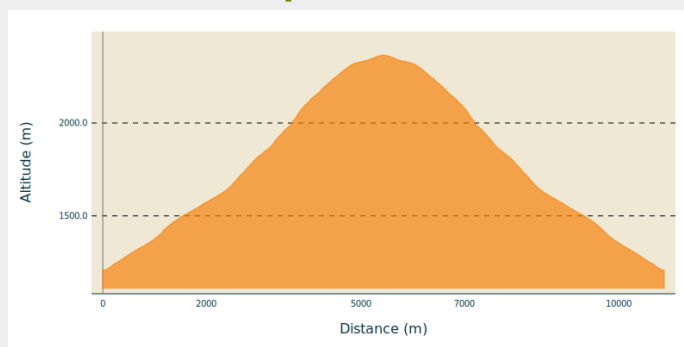
# Itinéraire

**Départ** : Lac de barrage du Tech, Arrens-Marsous

**Arrivée** : Lac de barrage du Tech, Arrens-Marsous

**Communes** : 1. Arrens-Marsous

## Profil altimétrique



Altitude min 1208 m Altitude max 2365 m

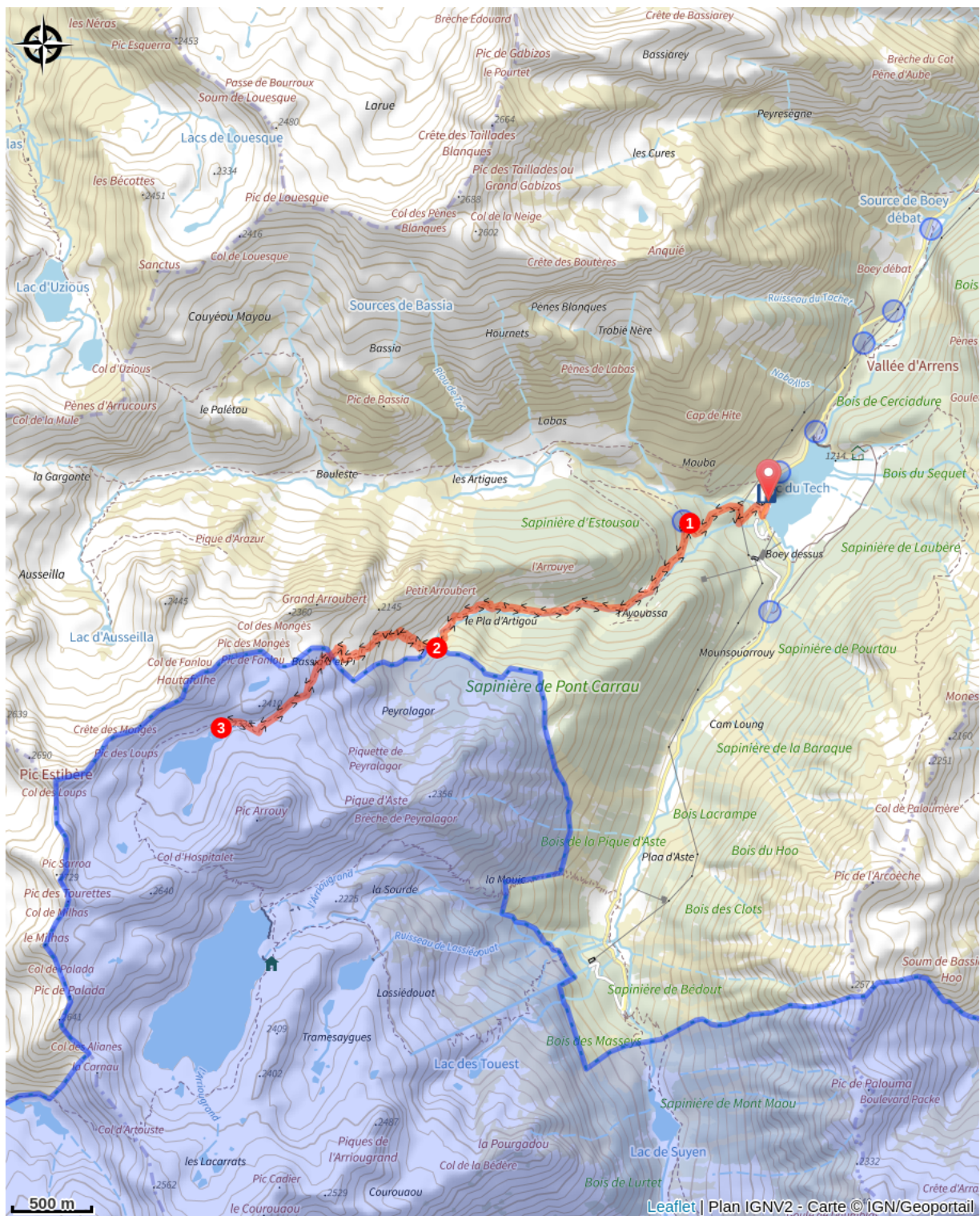
Du parking du lac du Tech, traverser sur la route le pont qui enjambe le ruisseau de Labas et réperer le départ du sentier.

Le sentier s'élève dans une belle hêtraie-sapinière montagnarde et rejoint rapidement une première intersection (lieu-dit les Goules - 1360 m).

1. Emprunter le chemin de gauche. Il continue sa raide ascension dans la forêt et rejoint deux intersections avec des sentiers secondaires, poursuivre sur le sentier principal en face de vous (ignorer le sente de gauche à la première intersection, puis celle de droit sur la suivante). Poursuivre la montée par une alternance de clairières et forêts de sapins. Le sentier débouche sur le Plaa d'Artigau et ses arbustes nombreux, puis remonte un vallon plus encaissé, par des pentes assez raides. Le chemin traverse le ruisseau et passe en rive droite pour rejoindre le petit plateau des Ruines de la Lie.
2. Le sentier traverse de nouveau le cours d'eau pour entamer une montée en lacets. Il rejoint plus haut une belle estive sous le pic du Grand Arroubert puis se poursuit et se transforme en une longue ascension traversante, en plusieurs gradins successifs (parfois raides). L'ambiance se fait progressivement plus minérale et après un replat encombré de blocs l'on atteint la pointe nord du lac :
3. **Lac de Pouey Laun (2350 m)**

> Le retour s'effectue par le même itinéraire.

# Sur votre route...



# Toutes les informations pratiques

## En coeur de parc

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu'il est utile de connaître pour préparer son séjour.

Les chiens y sont interdits, la cueillette est interdite, la baignade est interdite et le bivouac est réglementé.



## Recommandations

### - Période de praticabilité :

De fin juin à fin octobre.

Vivement déconseillé en présence de neige (hiver-printemps).

### - Chiens interdits :

L'itinéraire chemine en partie haute en zone-coeur du Parc national des Pyrénées : **les chiens y sont interdits**, même tenus en laisse.

### - Difficultés :

Itinéraire sportif, relativement long et sur des pentes assez raides.

A ne conseiller qu'aux randonneurs en bonne condition physique.

## Comment venir ?

### Accès routier

Dans le Val d'Azun, depuis le village d'Arrens-Marsous, suivre la D105 en direction du barrage du Tech. Parking indiqué à droite du lac.

**ATTENTION** : la route d'accès au lac du Tech et au Plan d'Aste est fermée en hiver et une partie du printemps.

> [Connaître l'état d'ouverture de la route](#)

### Parking conseillé

Parking du lac du Tech

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

Les activités de nature peuvent être :

- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
- soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d'escalade ...
- interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

**La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d'Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.**

## **i** Lieux de renseignement

### **Office de Tourisme et Maison du Parc national d'Arrens-Marsous**

1 Place du Val d'Azun, 65400 ARRENS-MARSOUS

infotourisme@valleesdegavarnie.com

Tel : 05 62 97 49 49

<https://www.valleesdegavarnie.com/ete/ma-destination/val-d-azun>

